



MRC de PORTNEUF

*Une vision
d'Avenir*

Dans notre nature!

Extrait du livre des minutes d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 15 octobre 2008 à 20 h 00 à la salle de la Préfecture, sise au 185 route 138, à Cap-Santé.

Cette réunion est présidée par le préfet, à laquelle il y a quorum.

RÈGLEMENT NO 352-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 25-96 DE LA VILLE DE PONT-ROUGE

CR 229-10-2008

CONSIDÉRANT que ledit règlement transmis le 10 octobre 2008 vise à créer une nouvelle zone de transport et communication Ta.21 à même une partie de la zone de production et d'extraction Ea/a.27 située dans le secteur est de la route Grand-Capsa. Cette modification vise à permettre l'implantation d'une ligne de transport d'électricité à 315 kV d'Hydro-Québec reliant le futur poste Anne-Hébert, projeté à Saint-Augustin-de-Desmaures, au réseau de transport d'électricité existant;

CONSIDÉRANT que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et que celui-ci concerne de façon particulière le territoire agricole ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole a recommandé au conseil de la MRC d'approuver le projet de règlement no 352-2008 adopté par la ville de Pont-Rouge ;

CONSIDÉRANT que le règlement final adopté par la ville de Pont-Rouge est identique au projet de règlement analysé par le Comité consultatif agricole;

Il est proposé par madame Jeanne Noreau,
appuyé par monsieur Jean Poirier
et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve le règlement no 352-2008 de la ville de Pont-Rouge et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Ce 26 janvier 2009

Daniel Le Pape
Secrétaire-trésorier